



Dossier d'inscription pour la Formation de formateurs TeamSTEPPS (Master Training)

Une nouvelle session de **Formation de formateurs TeamSTEPPS** aura lieu les **24 et 25 mars 2021, de 8h30 à 17h00, au Casino de Morges** (www.casinomorges.ch).

Les établissements qui souhaitent participer à cette Formation inscrivent une équipe de trois personnes, l'une issue de préférence du corps médical et la 2^e des soins infirmiers. Le profil de la 3^e personne est à choisir en fonction de la mission de l'institution ou du département concerné. Les hôpitaux régionaux (RSBJ, PSPE) et les CTR indépendants peuvent ne déléguer que deux personnes, s'ils font état d'un partenariat avec un autre hôpital pour la troisième personne (qui doit alors être disponible pour organiser et dispenser la formation au sein de l'hôpital qui s'inscrit).

L'expérience du déploiement de TeamSTEPPS montre qu'une équipe de trois personnes est un minimum pour l'organisation d'une stratégie de déploiement, la planification et la dispensation de la formation, ainsi que l'appui à la mise en œuvre des outils dans les services. Les établissements qui ont déjà formé 3 formateurs peuvent inscrire d'autres personnes sans nombre minimal.

La Formation de formateurs offrira des places pour dix équipes de trois participants. Lors de l'inscription, préférence sera donnée aux établissements répondant strictement aux critères ci-dessus. **Priorité sera donnée aux équipes déjà inscrites à la formation des 2 et 3 avril 2020, puis à celles issues des établissements membres de la FHV et du CHUV.** Si des places restent disponibles après le délai du 10 décembre 2020, elles seront proposées à d'autres partenaires.

Travail préparatoire

Dans les semaines précédant la formation, les équipes inscrites devront réaliser un travail préparatoire consistant en des lectures de documents et en l'élaboration d'un descriptif de la stratégie de mise en œuvre de TeamSTEPPS au sein de l'établissement.

Tarifs

Le tarif comprend la formation, les supports de cours, les repas et les pauses-café. L'hébergement n'est pas compris.

Participants FHV et CHUV : **Fr 190.-** pour les inscriptions reçues avant le 10 décembre 2020, **Fr 250.-** après cette date.

Ces montants sont non remboursables dès l'inscription, mais un participant peut être proposé en remplacement d'une personne devant se désister.

Inscription

<p>Etablissement</p> <p>Nom de l'établissement :</p> <p>Adresse :</p>	<p>Membre de l'équipe</p> <p>Nom/Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Profession :</p> <p>Service/Département :</p> <p>Courriel :</p>
<p>Membre de l'équipe</p> <p>Nom/Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Profession :</p> <p>Service/Département :</p> <p>Courriel :</p>	<p>Membre de l'équipe</p> <p>Nom/Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Profession :</p> <p>Service/Département :</p> <p>Courriel :</p>

L'établissement certifie que cette inscription a le soutien de la direction générale, que tous les membres inscrits ont un profil adéquat pour dispenser une formation au travail en équipe et sont disponibles aux dates de la formation. L'établissement a pris connaissance du caractère non remboursable de l'inscription et s'engage à ce que le travail préparatoire soit réalisé.

L'inscription est à adresser à la FHV à danielle.bouchonville@fhv.ch. Des renseignements sur la formation peuvent être obtenus auprès de anthony.staines@bluewin.ch.

Nom/Prénom de la personne qui effectue l'inscription
au nom de l'établissement

Date et signature
